

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Référence : 2024-6241-RICHARD

Le 21/02/2024



Type de Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **183 route de Beynac
24220 CASTELS ET BÉZENAC**
Numéro de lot :
Référence Cadastre : **NC**

PROPRIETAIRE

Madame RICHARD SANDRINE
183 Route de Beynac
24220 CASTELS ET BÉZENAC

DEMANDEUR

Madame RICHARD SANDRINE
183 Route de Beynac
24220 CASTELS ET BÉZENAC

Date de visite : **21/02/2024**
Opérateur de repérage : **VENANCIE LUDOVIC**

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2024-6241-RICHARD

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle	Réf. Cadastre : NC
Adresse : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : Madame RICHARD SANDRINE	Date du permis de construire : 1880 Date de construction : 1880

CONSTAT AMIANTE :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

EXPOSITION AU PLOMB :

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

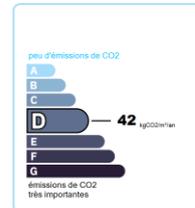
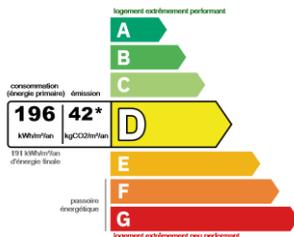
ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES :

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE :

Consommation conventionnelle : **196 kWh_{ep}/m².an**
Note : **D**

Estimation des émissions : **42 kg_{eqCO2}/m².an**
Note : **D**



DIAGNOSTIC GAZ :

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: Madame RICHARD SANDRINE
Référence Cadastrale : NC	183 Route de Beynac
Date du Permis de Construire : 1880	24220 CASTELS ET BÉZENAC
Adresse : 183 route de Beynac	
24220 CASTELS ET BÉZENAC	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Madame RICHARD SANDRINE	Documents fournis :	Néant
Adresse : 183 Route de Beynac	Moyens mis à disposition :	Néant
24220 CASTELS ET BÉZENAC		
Qualité :		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 2024-6241-RICHARD A	Date d'émission du rapport :	21/02/2024
Le repérage a été réalisé le : 21/02/2024	Accompagnateur :	Aucun
Par : VENANCIE LUDOVIC	Laboratoire d'Analyses :	Agence ITGA St Grégoire Bât K
N° certificat de qualification : C3498	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires - Bât. K
Date d'obtention : 23/11/2021	Numéro d'accréditation :	1-5970
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA FRANCE IARD
LCC QUALIXPERT	Adresse assurance :	313 terrasses de l'Arche
17 Rue Borrel	N° de contrat d'assurance :	92000 NANTERRE
LCC	Date de validité :	6930372704
81100 CASTRES		31/12/2024
Date de commande : 21/02/2024		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :
	Fait à PÉRIGUEUX le 21/02/2024
	Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO
	Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe
	Nom du diagnostiqueur : VENANCIE LUDOVIC

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE.....	2
CONCLUSION(S).....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	5
RAPPORTS PRECEDENTS.....	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	10
COMMENTAIRES.....	10
ELEMENTS D'INFORMATION.....	11
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	12
ATTESTATION(S).....	16

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
22	Combles non aménagés n°2	3ème	Accès compliqué, isolation au sol

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Justification
11	Pièce n°3	1er	Mur	A, D, E, F	Encombrée
12	Placard n°2	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Encombrée
21	Combles non aménagés n°1	2ème	Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Visité partiellement car isolation au sol

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 21/02/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

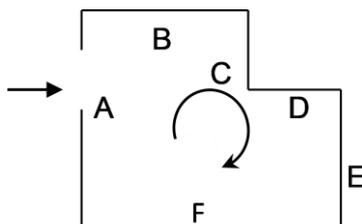
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Salon 	RDC	OUI	
2	Placard n°1 	RDC	OUI	
3	Salle à Manger 	RDC	OUI	
4	WC n°1 	RDC	OUI	
5	Cuisine 	RDC	OUI	
6	Pièce n°1 	RDC	OUI	
7	Local sous terrasse 	RDC	OUI	
8	Pièce n°2 	1er	OUI	
9	Couloir 	1er	OUI	
10	Terrasse 	1er	OUI	
11	Pièce n°3 	1er	OUI	

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
12	Placard n°2 	1er	OUI	
13	Salle d'eau 	1er	OUI	
14	Chambre n°1 	1er	OUI	
15	WC n°2 	1er	OUI	
16	Escalier 	1er	OUI	
17	Chambre n°2 	1er	OUI	
18	Dégagement 	2ème	OUI	
19	Chambre n°3 	2ème	OUI	
20	Balcon 	2ème	OUI	
21	Combles non aménagé n°1 	2ème	OUI	
22	Combles non aménagé n°2	3ème	NON	<i>Accès compliqué, isolation au sol</i>

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE					
N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Salon	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
2	Placard n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Peinture
3	Salle à Manger	RDC	Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Carrelage
			Crémaillère	D	Métal
			Ensemble des balustres	D	Métal
Ensemble des marches	D	Bois - Vernis			
4	WC n°1	RDC	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	C	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Bois - Lattis plâtré
			Plancher	Sol	Carrelage
5	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Carrelage
6	Pièce n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
7	Local sous terrasse	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A	Brique - Crépi
			Mur	B, D	Pierres, mortier
			Mur	C	Parpaing
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Porte d'entrée n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant	B	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			intérieurs		
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
8	Pièce n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Mur	A, B, C, D	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Parquet - Vernis
9	Couloir	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
10	Terrasse	1er	Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Mur	A, B, C, D	Pierres
			Plafond	Plafond	Ciel
			Plancher	Sol	Béton
11	Pièce n°3	1er	Mur	A, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Linoléum
			Mur	D, E	Plâtre - Carrelage
12	Placard n°2	1er	Mur	E	Brique
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Linoléum
13	Salle d'eau	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F, G	Plâtre - Peinture
			Mur	H	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Linoléum
			Mur	B	Plâtre - Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture			
14	Chambre n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
15	WC n°2	1er	Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
16	Escalier	1er	Plancher	Sol	Linoléum
			Mur	A	Bois - Peinture
			Mur	B, C	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Peinture
17	Chambre n°2	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
18	Dégagement	2ème	Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant	C	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			intérieurs		
19	Chambre n°3	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant
20	Balcon	2ème	Mur	A	Pierres, mortier
			Mur	B, C, D	Métal - Peinture
			Plafond	Plafond	Ciel
21	Combles non aménagé n°1	2ème	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A, G, H	Isolation
			Mur	B, C, D, E, F	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Charpente bois, tuiles
			Plancher	Sol	Isolation
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Doublage des sols, murs et plafonds : Supports non contrôlés, inaccessibles sans dégradation

Grilles scellées, conduits non vérifiable

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

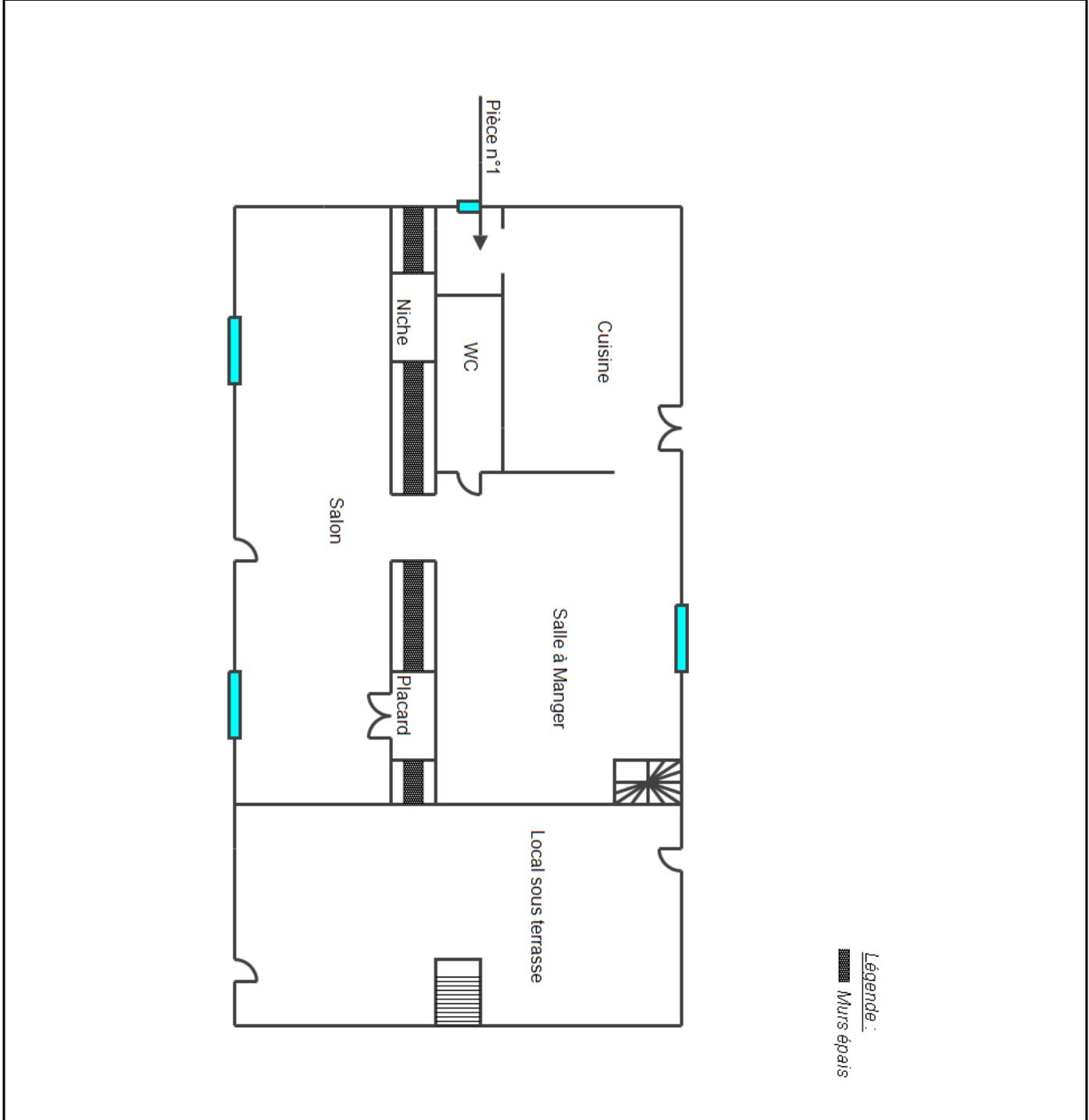
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	
N° dossier :	2024-6241-RICHARD				
N° planche :	1/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1



Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	
N° dossier :	2024-6241-RICHARD			
N° planche :	2/4	Version : 0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

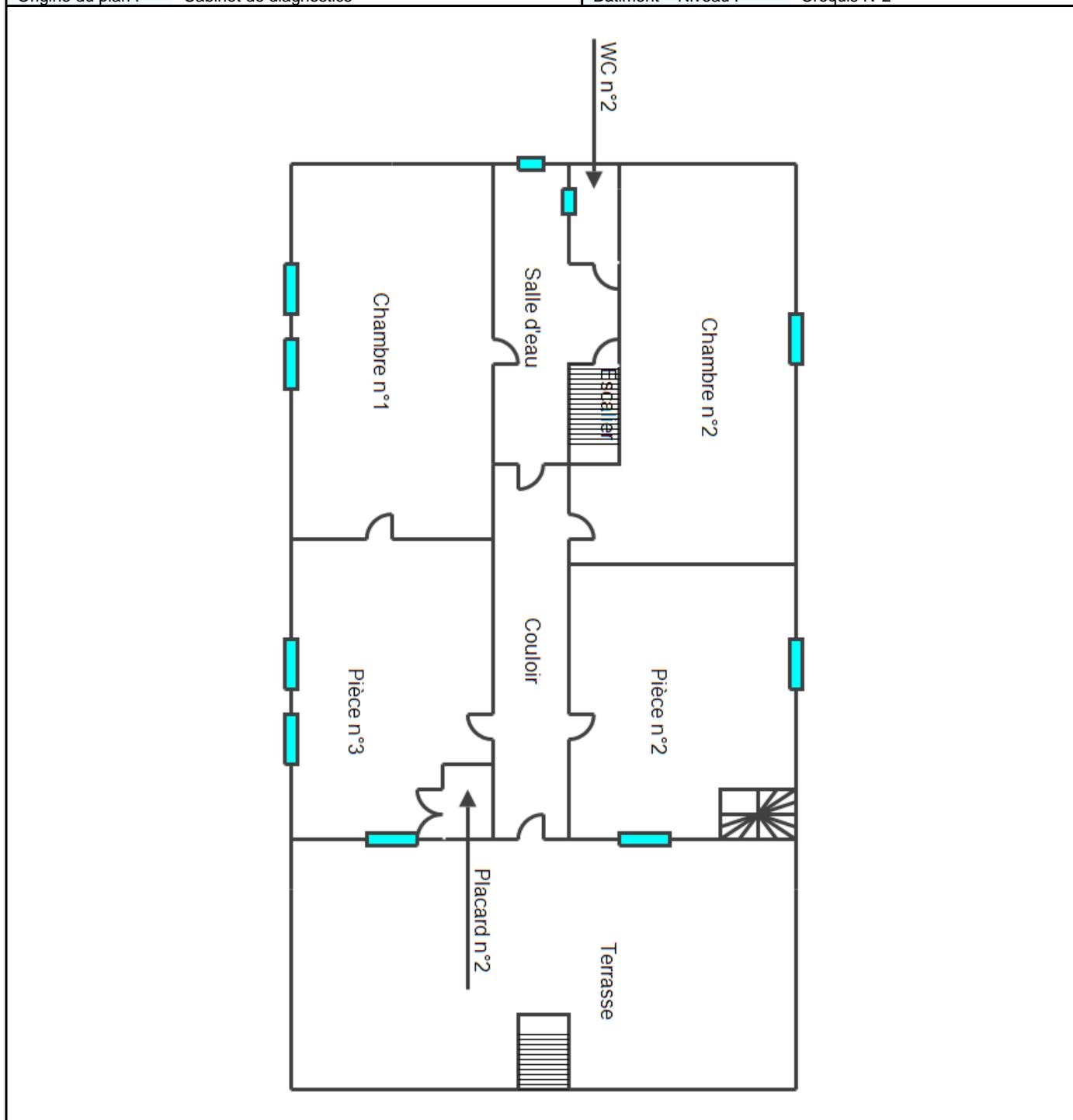


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	2024-6241-RICHARD		Adresse de l'immeuble :	183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	
N° planche :	3/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°3

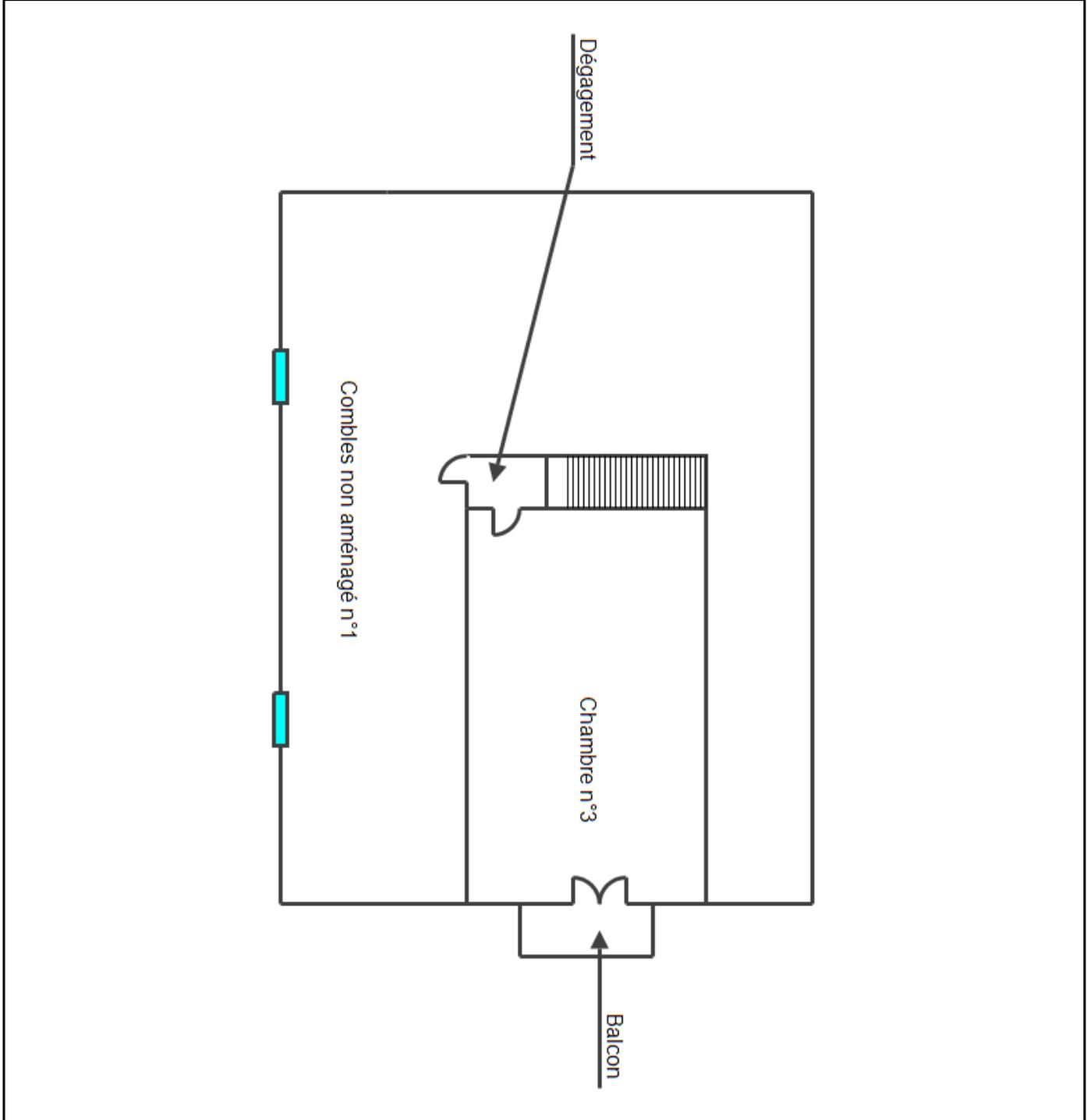


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2024-6241-RICHARD		Adresse de l'immeuble : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC
N° planche :	4/4	Version : 0	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : Croquis N°4

Combles non aménagés n°2

ATTESTATION(S)



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en
dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2024

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14005850 - www.orias.fr
8 rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 54 74 88
E-mail : agence.calvet@axa.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

La certification
QUALIXPERT
des diagnosticiens

Certificat N° C3498

Monsieur Ludovic VENANCIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 48004
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 29 décembre 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

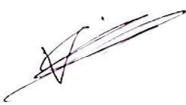
Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl ou capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP					
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>					
B Objet du CREP					
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux				
C Adresse du bien	D Propriétaire				
183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	Nom : Madame RICHARD SANDRINE Adresse : 183 Route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC				
E Commanditaire de la mission					
Nom : Madame RICHARD SANDRINE Qualité :	Adresse : 183 Route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC				
F L'appareil à fluorescence X					
Nom du fabricant de l'appareil : Protec Modèle de l'appareil : LPA-1 N° de série : 123456789	Nature du radionucléide : Cobalt 57 Date du dernier chargement de la source : 19/02/2022 Activité de la source à cette date : 444 MBq				
G Dates et validité du constat					
N° Constat : 2024-6241-RICHARD P Date du constat : 22/02/2024	Date du rapport : 21/02/2024 Date limite de validité : 20/02/2025				
H Conclusion					
Classement des unités de diagnostic :					
Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %
237	35 14,77 %	174 73,42 %	1 0,42 %	26 10,97 %	1 0,42 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence					
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.					
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.					
En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.					
I Auteur du constat					
Signature 	Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe Nom du diagnostiqueur : VENANCIE LUDOVIC Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD Police : 6930372704				



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES10

COMMENTAIRES23

LES SITUATIONS DE RISQUE23

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	24
-----------------------------------------------------------------------------------	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES24

ANNEXES25

NOTICE D'INFORMATION	25
----------------------------	----



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : VENANCIE LUDOVIC	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT, 17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES Numéro de Certification de qualification : C3498 Date d'obtention : 29/12/2021
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : 240246 Nom du titulaire : SEGUIER - EXPERTIMMO	Date d'autorisation :
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MESTRE Jean Philippe**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : ETALON-TEST N° NIST de l'étalon : 12345-6	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,01 mg/cm²
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	22/02/2024	1,04
En fin du CREP	378	22/02/2024	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--------------------------------------------------------------	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : 1880 Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
--------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------



1	Salon	RDC
2	Placard n°1	RDC
3	Salle à Manger	RDC
4	WC n°1	RDC
5	Cuisine	RDC
6	Pièce n°1	RDC
7	Local sous terrasse	RDC
8	Pièce n°2	1er
9	Couloir	1er
10	Terrasse	1er
11	Pièce n°3	1er
12	Placard n°2	1er
13	Salle d'eau	1er
14	Chambre n°1	1er
15	WC n°2	1er
16	Escalier	1er
17	Chambre n°2	1er
18	Dégagement	2ème
19	Chambre n°3	2ème
20	Balcon	2ème
21	Combles non aménagés n°1	2ème

2.9 Liste des locaux non visites

N°	Local	Etage	Justification
22	Combles non aménagés n°2	3ème	Accès compliqué, isolation au sol

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

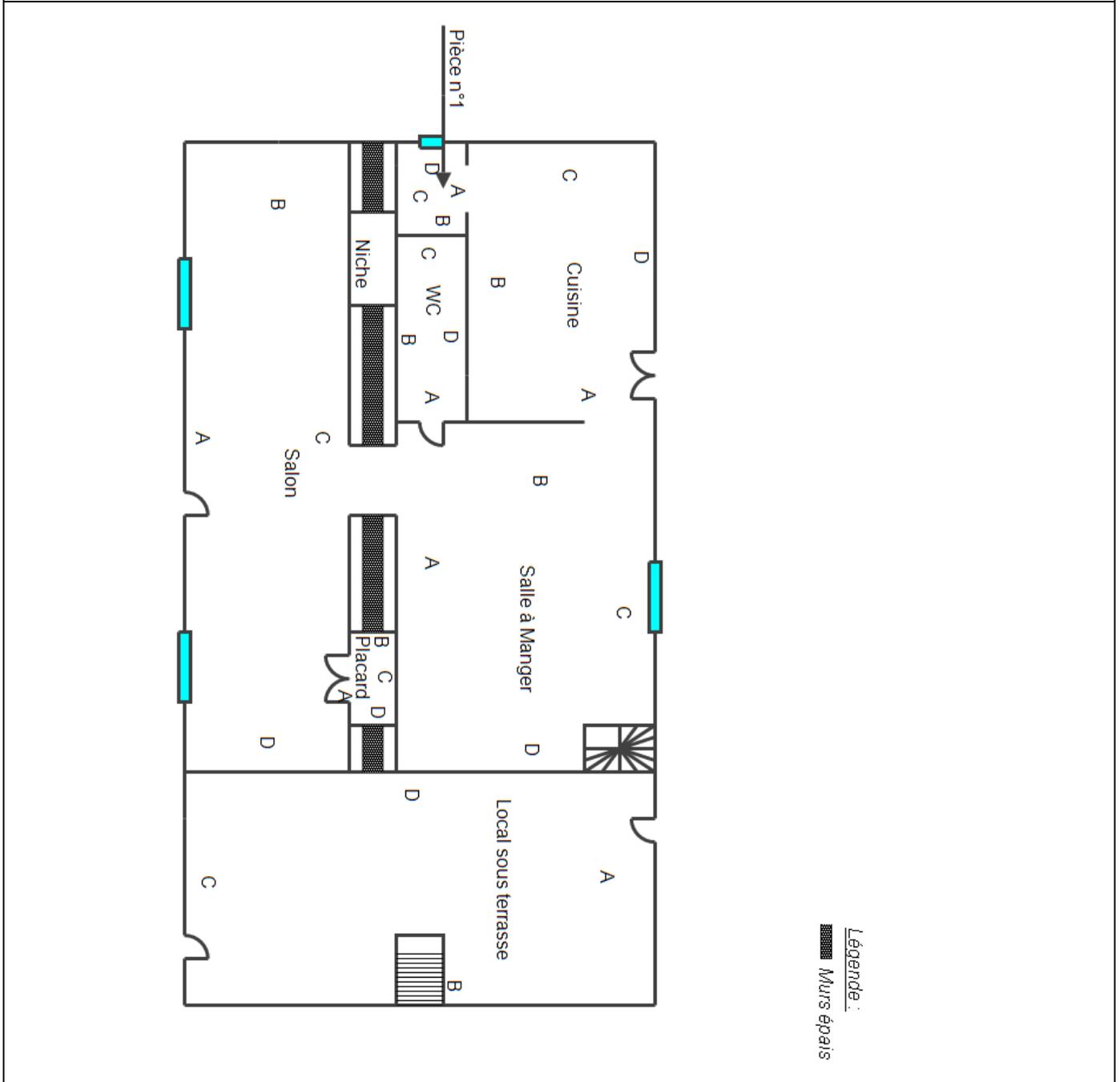
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



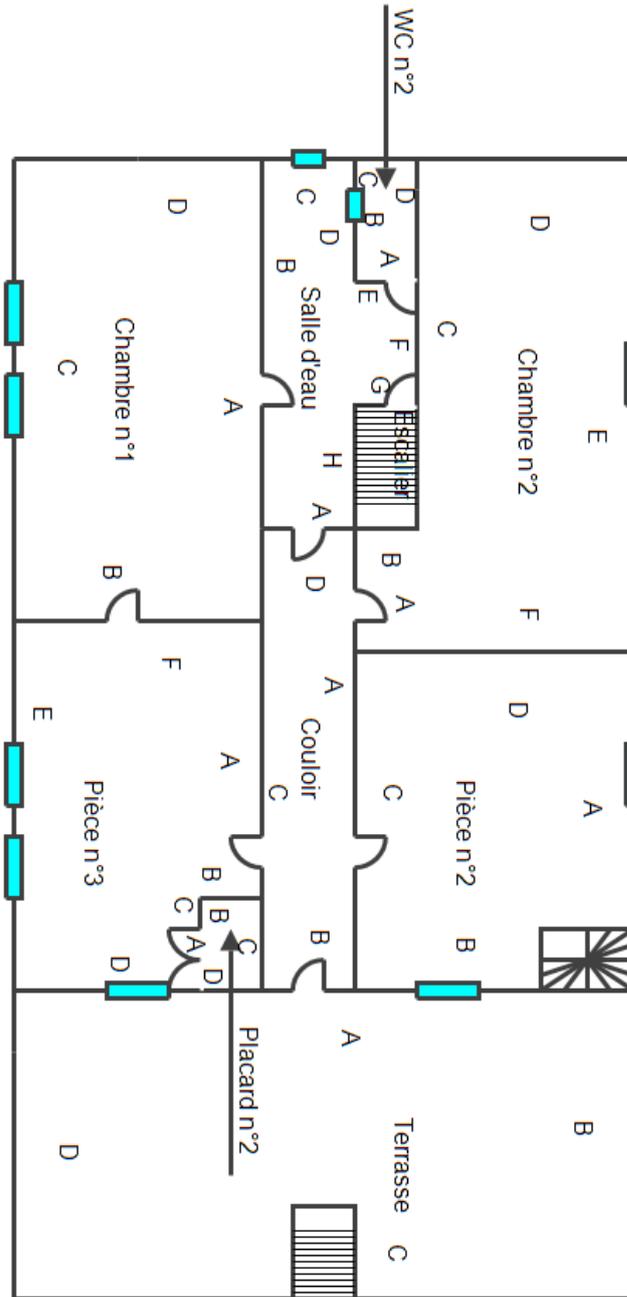
5 CROQUIS

Croquis N°1



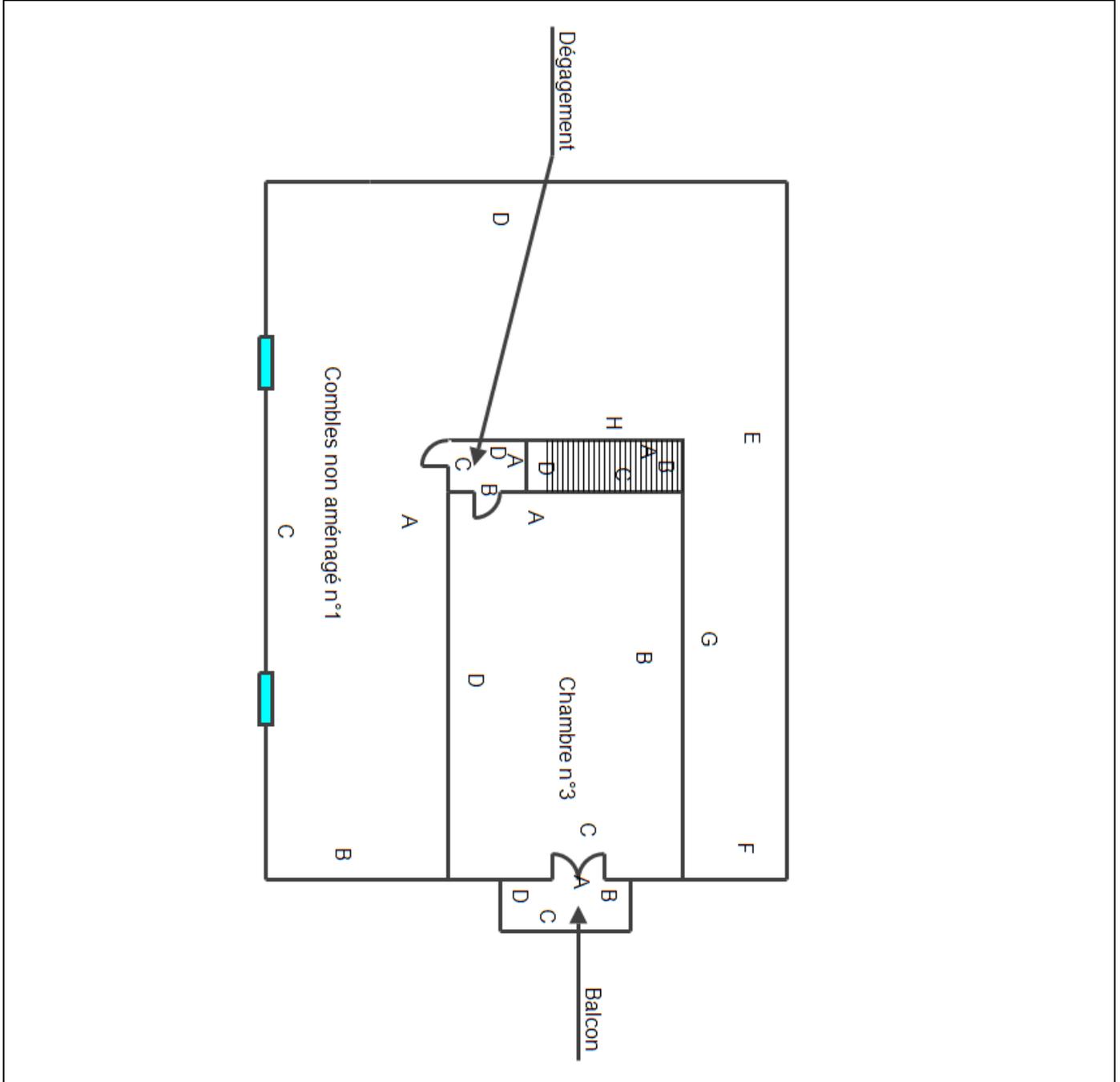


Croquis N°2



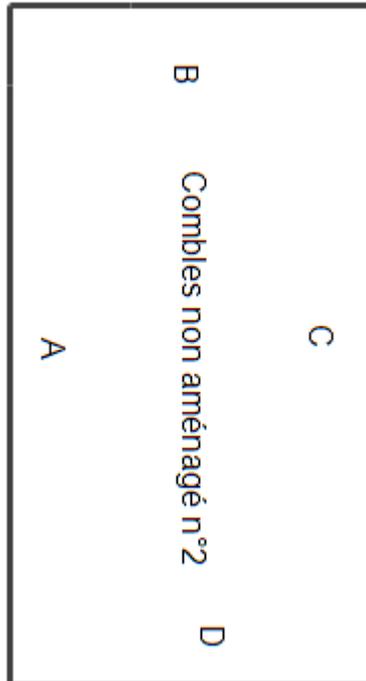


Croquis N°3





Croquis N°4





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Salon (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
16	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
17						MD	0,17			
18	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
19						MD	0,45			
20	A	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,09	0	
21						MD	0,09			
26	A	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,26	0	
27						MD	0,44			
24	A	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
25						MD	0,46			
22	A	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,08	0	
23						MD	0,28			
2	A	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,06	0	
3						MD	0,07			
28	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,3	0	
29						MD	0,48			
30	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
31						MD	0,08			
4	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,07	0	
5						MD	0,07			
6	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,09	0	
7						MD	0,3			
14	C	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
15						MD	0,09			
8	D	Mur		Pierres, mortier		C		0,09	0	
9						MD	0,1			
12	Plafond	Plafond		Bois	Lambris	C		0,25	0	
13						MD	0,12			
10	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,09	0	
11						MD	0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Placard n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
32	A	Mur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
33					MD	0,07				
44	A	Porte	Dormant et	Bois	Peinture	C		0,07	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
45		ouvrant intérieurs			MD			0,01		
34	B	Mur	Bois	Peinture	C			0,05	0	
35					MD			0,06		
36	C	Mur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
37					MD			0,37		
38	D	Mur	Bois	Peinture	C			0,08	0	
39					MD			0,07		
40	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	C			0,1	0	
41					MD			0,08		
42	Sol	Plancher	Bois	Peinture	C			0,22	0	
43					MD			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle à Manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
58	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
59					MD			0,19		
60	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
61					MD			0,4		
56	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,34	0	
57						MD				
52	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,08	0	
53						MD				
54	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
55						MD				
62	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
63					MD			0,3		
66	C	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
67						MD				
72	D	Crémaillère	Métal		C			0,45	0	
73					MD			0,17		
48	D	Ensemble des balustres	Métal		C			0,26	0	
49					MD			0,08		
50	D	Ensemble des marches	Bois	Vernis	C			0,1	0	
51					MD			0,44		
46	D	Main-courante	Bois	Vernis	C			0,29	0	
47					MD			0,1		
64	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,42	0	
65					MD			0,08		
68	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,08	0	
69					MD			0,06		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
70	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,08	0	
71					MD			0,44		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
74	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
75					MD			0,08		
84	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
85					MD			0,1		
76	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
77					MD			0,08		
	C	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
78	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
79					MD			0,09		
82	Plafond	Plafond	Bois	Lattis plâtré	C			0,18	0	
83					MD			0,07		
80	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,18	0	
81					MD			0,36		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
86	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,41	0	
87					MD			0,06		
88	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,03	0	
89					MD			0,18		
90	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
91					MD			0,09		
92	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
93					MD			0,06		
98	D	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,24	0	
99					MD			0,1		
100	D	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,32	0	
101					MD			0,07		
102	D	Porte-fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
103					MD			0,08		
96	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,08	0	
97					MD			0,1		
94	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,2	0	
95					MD			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Pièce n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
104	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
105					MD			0,48		
106	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
107					MD			0,06		
108	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,36	0	
109					MD			0,06		
116	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,22	0	
117						MD				
118	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
119						MD				
120	D	Fenêtre	Volets	Bois	Vernis	C		0,3	0	
121						MD				
110	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,31	0	
111					MD			0,27		
112	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,07	0	
113					MD			0,03		
114	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,02	0	
115					MD			0,04		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Local sous terrasse (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
122	A	Mur	Brique	Crépi	C			0,07	0	
123					MD			0,1		
132	A	Porte d'entrée n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
133						MD				
134	A	Porte d'entrée n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,47	0	
135						MD				
136	B	Fenêtre n°1	Dormant et	Bois	Peinture	C		0,06	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
137		ouvrant extérieurs			MD			0,46		
138	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
139						MD		0,1		
146	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,23	0	
147						MD		0,06		
144	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
145						MD		0,1		
124	B	Mur	Pierres, mortier		C			0,35	0	
125					MD		0,09			
126	C	Mur	Parpaing		C			0,1	0	
127					MD		0,1			
142	C	Porte d'entrée n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,21	0	
143						MD		0,06		
140	C	Porte d'entrée n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,12	0	
141						MD		0,1		
128	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,11	0	
129					MD		0,1			
130	Plafond	Plafond	Béton		C			0,37	0	
131					MD		0,08			
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	A	Fenêtre n°1	Volets	PVC						PVC
162	A	Mur	Bois	Vernis	C			0,06	0	
163					MD		0,41			
148	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
149					MD		0,17			
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°2	Volets	PVC						PVC
164	B	Mur	Bois	Vernis	C			0,16	0	
165					MD		0,08			
150	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,35	0	
151					MD		0,37			

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
166	C	Mur	Bois	Vernis	C			0,43	0	
167					MD			0,09		
152	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,19	0	
153					MD			0,1		
170	C	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,5	2	
168	D	Mur	Bois	Vernis	C			0,07	0	
169					MD			0,49		
154	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
155					MD			0,17		
156	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,02	0	
157					MD			0,1		
160	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,07	0	
161					MD			0,09		
158	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,4	0	
159					MD			0,16		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Couloir (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
171	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
172					MD			0,09		
179	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,5	2	
185	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	2,5	2	
173	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
174					MD			0,07		
188	B	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,39	0	
189						MD				
190	B	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
191						MD				
175	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,22	0	
176					MD			0,42		
186	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,9	2	
177	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
178					MD			0,12		
187	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,5	2	
180	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,04	0	
181					MD			0,41		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
182	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,07	0	
183					MD			0,32		
184	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,1	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Terrasse (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
192	A	Mur	Pierres		C			0,48	0	
193					MD			0,1		
194	B	Mur	Pierres		C			0,14	0	
195					MD			0,31		
196	C	Mur	Pierres		C			0,06	0	
197					MD			0,07		
198	D	Mur	Pierres		C			0,08	0	
199					MD			0,06		
200	Plafond	Plafond	Ciel		C			0,49	0	
201					MD			0,03		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
202	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,34	0	
203					MD			0,09		
213	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,9	2
204	B	Mur	Bois	Peinture	C			0,38	0	
205					MD			0,23		
206	C	Mur	Bois	Peinture	C			0,06	0	
207					MD			0,4		
220	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Volets	PVC						PVC
	D	Mur		Plâtre	Carrelage					Pas de mesures sur du carrelage



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
208	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
209					MD			0,06		
	E	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	E	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	E	Fenêtre n°2	Volets	PVC						PVC
	E	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	E	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	E	Fenêtre n°3	Volets	PVC						PVC
218	E	Mur	Brique		C			0,23	0	
219					MD			0,1		
	E	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
214	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
215					MD			0,06		
216	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
217					MD			0,23		
221	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2
211	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,07	0	
212					MD			0,07		
210	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Placard n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
222	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
223					MD			0,11		
232	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2
224	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
225					MD			0,31		
226	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
227					MD			0,08		
228	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
229					MD			0,16		
230	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,19	0	
231					MD			0,06		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Sol	Plancher		Linoléum						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle d'eau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
233	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
234					MD			0,28		
251	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,9	2	
	B	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
235	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
236					MD			0,1		
252	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,3	2	
255	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	4,2	3
256	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,2	2
257	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,35	0	
258						MD				
237	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
238					MD			0,21		
259	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	5	2
260	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	5	2
239	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,17	0	
240					MD			0,19		
241	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
242					MD			0,16		
253	E	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	2,6	2	
243	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
244					MD			0,09		
245	G	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
246					MD			0,24		
254	G	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs		C	EU	Usure	1,4	2	
247	H	Mur	Bois	Peinture	C			0,34	0	
248					MD			0,34		
249	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,17	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations
250					MD			0,03		
261	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,9	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			20	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		5,00 %

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations
262	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,21	0	
263					MD			0,1		
270	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2	
264	B	Mur	Bois	Peinture	C			0,09	0	
265					MD			0,07		
271	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2	
	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1 Volets	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2 Volets	PVC							PVC
266	C	Mur	Bois	Peinture	C			0,08	0	
267					MD			0,1		
268	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
269					MD			0,19		
272	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,33	0	
273					MD			0,07		
274	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,11	0	
275					MD			0,22		
276	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,1	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %



Local : WC n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
277	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,04	0		
278					MD			0,01			
285	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	2,6	2		
279	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0		
280					MD			0,08			
281	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
282					MD			0,08			
283	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
284					MD			0,46			
286	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,4	0		
287					MD			0,06			
	Sol	Plancher		Linoléum						Non peint	
288	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,8	2		
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
289	A	Mur	Bois	Peinture	C			0,15	0		
290					MD			0,08			
299	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2		
291	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,16	0		
292					MD			0,1			
293	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
294					MD			0,32			
295	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0		
296					MD			0,38			
297	Sol	Plancher	Bois	Peinture	C			0,07	0		
298					MD			0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic			6		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
300	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
301					MD			0,27		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
308	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,5	2	
302	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,32	0	
303					MD			0,09		
304	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,19	0	
305					MD			0,34		
306	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,24	0	
307					MD			0,07		
	E	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	E	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	E	Fenêtre Volets	PVC							PVC
316	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
317					MD			0,1		
314	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,16	0	
315					MD			0,06		
309	Plafond	Plafond	Bois	Lambris	C			0,25	0	
310					MD			0,11		
311	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,1	0	
312					MD			0,5		
313	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	ND		2,2	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
318	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
319					MD			0,07		
326	B	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
327					MD			0,02		
320	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,25	0	
321					MD			0,44		
328	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,48	0	
329					MD			0,07		
322	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,14	0	
323					MD			0,1		
324	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
325					MD			0,08		
	Sol	Plancher		Parquet flottant						
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Chambre n°3 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
330	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,01	0	
331					MD			0,08		
342	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
343					MD			0,29		
332	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,22	0	
333					MD			0,1		
334	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,02	0	
335					MD			0,23		
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	C	Porte-fenêtre Volets	PVC							PVC
336	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,42	0	
337					MD			0,09		
340	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
341					MD			0,09		
338	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,08	0	
339					MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Balcon (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
344	A	Mur	Pierres, mortier		C			0,22	0	
345					MD			0,43		
346	B	Mur	Métal	Peinture	C			0,08	0	
347					MD			0,08		
348	C	Mur	Métal	Peinture	C			0,1	0	
349					MD			0,07		
350	D	Mur	Métal	Peinture	C			0,32	0	
351					MD			0,2		
352	Plafond	Plafond	Ciel		C			0,09	0	
353					MD			0,36		
354	Sol	Plancher	Béton		C			0,14	0	
355					MD			0,16		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Combles non aménagé n°1 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
356	A	Mur	Isolation		C			0,07	0	
357					MD			0,1		
368	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,49	0	
369						MD				
358	B	Mur	Pierres, mortier		C			0,08	0	
359					MD			0,07		
360	C	Mur	Pierres, mortier		C			0,03	0	
361					MD			0,18		
362	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,1	0	
363					MD			0,07		
370	E	Mur	Pierres, mortier		C			0,14	0	
371					MD			0,02		
372	F	Mur	Pierres, mortier		C			0,21	0	
373					MD			0,08		
374	G	Mur	Isolation		C			0,1	0	
375					MD			0,5		
376	H	Mur	Isolation		C			0,1	0	
377					MD			0,09		
364	Plafond	Plafond	Charpente bois, tuiles		C			0,07	0	
365					MD			0,07		
366	Sol	Plancher	Isolation		C			0,09	0	
367					MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3	
									0,00 %	

LEGENDE						
Localisation	HG	: en Haut à Gauche	HC	: en Haut au Centre	HD	: en Haut à Droite
	MG	: au Milieu à Gauche	C	: au Centre	MD	: au Milieu à Droite
	BG	: en Bas à Gauche	BC	: en Bas au Centre	BD	: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND	: Non dégradé	NV	: Non visible		
	EU	: Etat d'usage	D	: Dégradé		

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Placard n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle à Manger (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Pièce n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Local sous terrasse (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Pièce n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
170	C	Porte Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,5	2	

Local : Couloir (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
179	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,5	2	
185	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	2,5	2	
186	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,9	2	
187	D	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,5	2	
184	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,1	2	

Local : Terrasse (1er)

Aucune mesure positive

Local : Pièce n°3 (1er)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
213	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,9	2	
220	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2	
221	F	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2	
210	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2	2	

Local : Placard n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
232	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2	

Local : Salle d'eau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
251	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,9	2	
252	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,3	2	
255	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	4,2	3	
256	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,2	2	
259	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	5	2	
260	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	5	2	
253	E	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	2,6	2	
254	G	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	1,4	2	
261	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,9	2	

Local : Chambre n°1 (1er)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
270	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2	
271	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,3	2	
276	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,1	2	

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
285	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs			C	EU	Usure	2,6	2	
288	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,8	2	

Local : Escalier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
299	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2	

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
308	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,5	2	
313	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	ND		2,2	1	

Local : Dégagement (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Balcon (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Combles non aménagé n°1 (2ème)

Aucune mesure positive



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L. 126-4 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle	Descriptif du bien : Maison individuelle construit(e) en 1880
Adresse : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	Encombrement constaté : Locaux meublés ne permettant pas une inspection complète
Nombre de Pièces :	Situation du lot ou des lots de copropriété
Numéro de Lot :	Etage :
Référence Cadastre : NC	Bâtiment :
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Porte :
	Escalier :
	Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame RICHARD SANDRINE**
 Qualité :
 Adresse : **183 Route de Beynac
 24220 CASTELS ET BÉZENAC**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :
 Qualité :
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **VENANCIE LUDOVIC**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :
SEGUIER - EXPERTIMMO
 Adresse : **2 RUE GAMBETTA
 24000 PÉRIGUEUX PÉRIGUEUX**
 N° siret : **525 033 916**
 N° certificat de qualification : **C3498**
 Date d'obtention : **23/11/2021**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT**
17 Rue Borrel
LCC
81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**

N° de contrat d'assurance : **6930372704**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2024**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
RDC			
Salon 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Placard n°1 	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle à Manger 	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Crémaillère - Métal	Absence d'indice.	
	Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Ensemble des balustres - Métal	Absence d'indice.	
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.	
WC n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Bois Lattis plâtré	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Cuisine 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Pièce n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Local sous terrasse 	Mur - Brique Crépi	Absence d'indice.	Autres agents de dégradation biologique du bois
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Mur - Parpaing	Absence d'indice.	
	Plafond - Béton	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.		
1er			
Pièce n°2 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Mur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
Couloir 	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Terrasse 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	
	Plafond - Ciel	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
Pièce n°3 	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Linoléum	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Brique	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Placard n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles Encombrement ne permettant pas une inspection complète le jour de la visite
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Linoléum	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle d'eau 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Linoléum	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.		

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
WC n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Isolation au sol : examen partiel Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Linoléum	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Escalier 	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
2ème			
Dégagement 	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Linoléum	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°3 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Balcon 	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Mur - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Ciel	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
Combles non aménagés n°1 	Mur - Isolation	Absence d'indice.	Isolation au sol : examen partiel Charpente visité partiellement, isolation au sol Présence de puits d'injection de traitement sur la charpente
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indice.	
	Plancher - Isolation	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Combles non aménagés n°2 (3ème) : Accès compliqué, isolation au sol

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Commentaires généraux : Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol, solivages, linteaux,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Local sous terrasse (RDC) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Présence de champignons lignivores

Pièce n°2 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Couloir (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Pièce n°3 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois.

Chambre n°1 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Chambre n°2 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Combles non aménagés n°1 (2ème) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Autres agents de dégradation biologique du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200. Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre 1er, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **20/08/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **2024-6241-RICHARD T**

Fait à : **PÉRIGUEUX** le : **21/02/2024**

Visite effectuée le : **21/02/2024**

Durée de la visite : **1 h 15 min**

Nom du responsable : **MESTRE Jean Philippe**

Opérateur : Nom : **VENANCIE**

Prénom : **LUDOVIC**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 126-4 et L. 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2424E0638945W
établi le : 21/02/2024
valable jusqu'au : 20/02/2034

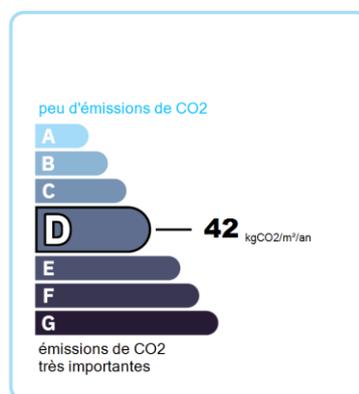
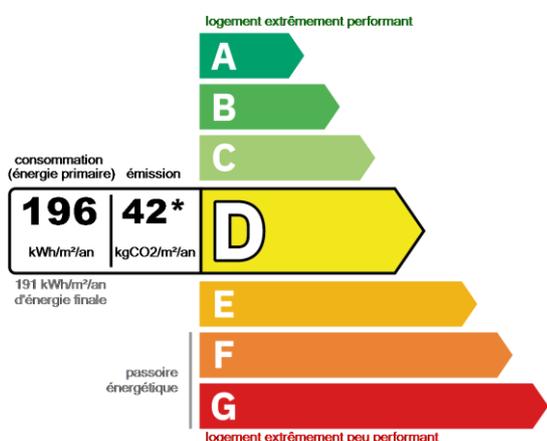
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : **183 route de Beynac, 24220 CASTELS ET BÉZENAC**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1880
surface habitable : **146,5 m²**
propriétaire : RICHARD SANDRINE
adresse : 183 Route de Beynac, 24220 CASTELS ET BÉZENAC

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 6291 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 32594 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 856 €** et **2 510 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

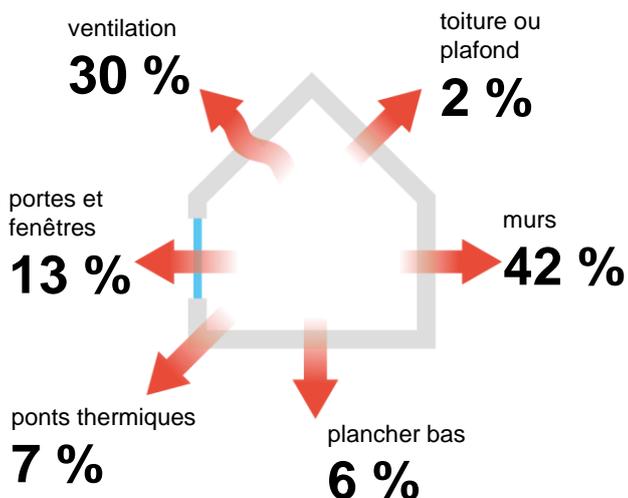
SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24000 PÉRIGUEUX
diagnostiqueur :
LUDOVIC VENANCIE

tel : 05 53 05 83 18
email : contact@groupeexpertimmo.com
n° de certification : C3498
organisme de certification : LCC QUALIXPERT

expertimmo
diagnostics

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

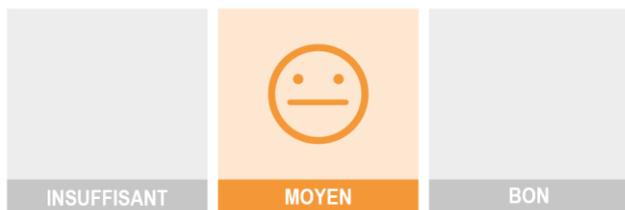
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	25109 (25109 éf)	Entre 1 572€ et 2 128€	83%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	2449 (2449 éf)	Entre 153€ et 207€	9%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	665 (289 éf)	Entre 71€ et 97€	4%
auxiliaires	électrique	549 (239 éf)	Entre 59€ et 79€	4%
énergie totale pour les usages recensés		28 772 kWh (28 086 kWh é.f.)	Entre 1 856€ et 2 510€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 130,13l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -21,6% sur votre facture **soit -400 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 130,13l /jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.
53l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -47 € par an**

astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 10 LNC 2ème Sud Inconnu donnant sur Comble, isolé Mur 4 LNC RDC Sud Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Bâtiment ou espace autre qu'habitation, non isolé Mur 2 Nord RDC Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé Plafond 2 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	très bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage Porte Bois Vitrée double vitrage Porte Bois Opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel, installation en 2015, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2015, individuel, production semi-instantanée séparée.
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 pilotage	Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

2

Les travaux à envisager montant estimé : 14071 à 39177 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$. Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.

 $R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$ 

portes et fenêtres

Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. : Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

 $U_d < 2 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



portes et fenêtres

Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. : Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

 $U_d < 2 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



portes et fenêtres

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$

• Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.



chauffage

PAC Pompe à chaleur Air/Eau :



ventilation

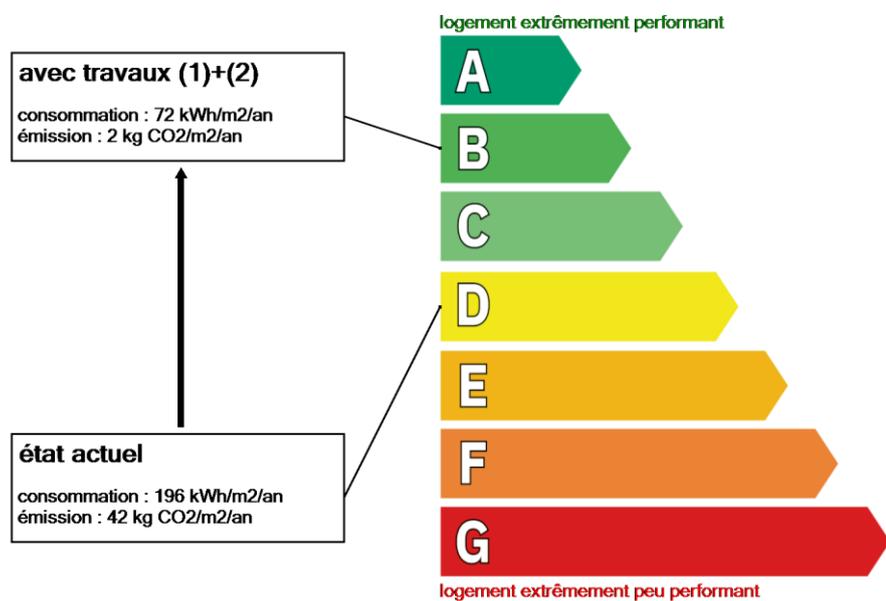
Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

Commentaire:

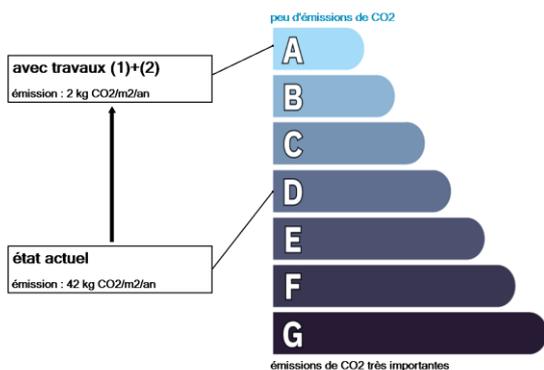
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT ,17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2424E0638945W**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **21/02/2024**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		24 - Dordogne
	Altitude	donnée en ligne	62
	Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	valeur estimée	1880
	Surface habitable du logement	observée ou mesurée	146,5
	Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	3
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,7

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Mur 1 Ouest RDC	Surface	observée ou mesurée	14,46 m ²
		Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
		Epaisseur mur	observée ou mesurée	50 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
		Année isolation	valeur par défaut	1880
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Mur 2 Nord RDC	Surface	observée ou mesurée	24,66 m ²
		Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
		Epaisseur mur	observée ou mesurée	50 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
		Année isolation	valeur par défaut	1880
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Mur 3 Est RDC	Inertie	observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Mur 3 Est RDC	Surface	observée ou mesurée	16,92 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1880
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 4 LNC RDC	Surface	 observée ou mesurée	24,75 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
Mur 5 Ouest 1er	Surface	 observée ou mesurée	17,74 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 6 Nord 1er	Surface	 observée ou mesurée	24,22 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 7 Est 1er	Surface	 observée ou mesurée	19,51 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 8 Sud 1er	Surface	 observée ou mesurée	19,68 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	4,02 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 9 Sud 2ème Année isolation	 valeur par défaut	1880
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m ² K
Surface	 observée ou mesurée	29,4 m ²
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	14 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 10 LNC 2ème Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble fortement ventilé
Surface Aiu	 observée ou mesurée	85,9 m ²
Surface Aue	 observée ou mesurée	100 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	54,9 m ²
Type	 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	25 cm
Plafond 1 Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
Surface Aiu	 observée ou mesurée	85,9 m ²
Surface Aue	 observée ou mesurée	100 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
Surface	 observée ou mesurée	13,6 m ²
Type	 observée ou mesurée	Bois sous solives bois
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Plafond 2 Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	25 cm
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
Surface Aiu	 observée ou mesurée	13,6 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Plancher 1	Surface Aue	observée ou mesurée	22,5 m ²	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non	
	Surface	observée ou mesurée	64,4 m ²	
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	25 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	64,4 m ²	
	Inertie	observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Terre-plein	
Fenêtre 1	Surface de baies	observée ou mesurée	2,75 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre 2	Surface de baies	observée ou mesurée	2,56 m ²
		Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	10 mm	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non	
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest	
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain	

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 3	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,09 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Porte Fenêtre 4	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,42 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 5	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,38 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 6	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,28 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Fenêtre 7	Orientation des baies	observée ou mesurée
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		observée ou mesurée	4,76 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
Fenêtre 8		Orientation des baies	observée ou mesurée
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,02 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
Fenêtre 9	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,99 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	20 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Fenêtre 10	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
		Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier \leq 12mm)	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est	
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui	
Surface de baies		 observée ou mesurée	2,99 m ²	
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	20 mm	
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Porte Fenêtre 11		Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
		Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier \leq 12mm)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,88 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	20 mm	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets		observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Vitrée double vitrage
	Surface		2,23 m ²
	Présence de joints		Oui
Porte 2	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Vitrée 30-60% simple vitrage
	Surface		2,58 m ²
	Présence de joints		Non
Porte 3	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,6 m ²
	Présence de joints		Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Ouest RDC	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Type isolation		Mur 1 Ouest RDC : ITI
	Longueur du pont thermique		8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Nord RDC	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Type isolation		Mur 2 Nord RDC : ITI
	Longueur du pont thermique		9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3 Est RDC	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Type isolation		Mur 3 Est RDC : ITI
	Longueur du pont thermique		8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4 LNC RDC	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		9 m
Linéaire Mur 2 Nord RDC (à gauche du refend)	Type de pont thermique		Refend - Mur
	Type isolation		ITI
	Longueur du pont thermique		2,75 m
Linéaire Mur 2 Nord RDC (à droite du refend)	Type de pont thermique		Refend - Mur
	Type isolation		ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Mur 4 LNC RDC (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Mur 4 LNC RDC (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Ouest RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Ouest RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Type isolation		 observée ou mesurée	ITI
Longueur du pont thermique		 observée ou mesurée	16 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		 observée ou mesurée	10 cm
Retour isolation autour menuiserie		 observée ou mesurée	Oui
Position menuiseries		 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2 Nord RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Porte Fenêtre 4 Mur 3 Est RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Fenêtre 5 Mur 3 Est RDC	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,92 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Fenêtre 6 Mur 3 Est RDC	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 7 Mur 5 Ouest 1er	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	19,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 8 Mur 6 Nord 1er	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,22 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 9 Mur 7 Est 1er	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 10 Mur 8 Sud 1er	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Porte Fenêtre 11 Mur 9 Sud 2ème	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,97 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Porte 1 Mur 1 Ouest RDC	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,73 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Porte 2 Mur 8 Sud 1er	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Porte 3 Mur 10 LNC 2ème	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITE

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,72 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	146,5 m ²
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2015
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Oui
	QP0	 valeur par défaut	0,24 kW
	Pn	 valeur par défaut	24 kW
	Rpn	 valeur par défaut	92,38 %
	Rpint	 valeur par défaut	98,38 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	146,5 m ²
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
Chaudière condensation Gaz naturel	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation Gaz naturel
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	8 L
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit
	Année installation	 valeur par défaut	1880
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 183 route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC
Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement : Étage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : NC Date du Permis de construire : 1880
Distributeur de gaz : Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Rapport n° : 2024-6241-RICHARD GAZ	

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : Madame RICHARD Prénom : SANDRINE Adresse : 183 Route de Beynac 24220 CASTELS ET BÉZENAC	
<ul style="list-style-type: none"> ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom : Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Prénom : Adresse : Téléphone :	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> ● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : VENANCIE LUDOVIC Raison sociale et nom de l'entreprise : SEGUIER - EXPERTIMMO Adresse : 2 RUE GAMBETTA 24000 PÉRIGUEUX N° Siret : 525 033 916	<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation de la compagnie d'assurance Nom : AXA FRANCE IARD N° de police : 6930372704 Date de validité : 31/12/2024
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT 17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES le 23/11/2021 N° de certification : C3498 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022	



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils			Observations
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation		
Appareil de cuisson	Non raccordé		Anomalie(s) : 19.1 - 8a2 - 20.1
HOTPOINT	Cuisine		
Chauffage	Etanche		
SAUNIER DUVAL	Pièce		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.	Cuisine Appareil 1 HOTPOINT (Appareil de cuisson)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.</i>				
20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air	Cuisine Appareil 1 HOTPOINT (Appareil de cuisson)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion.</i>				
8a2	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible	Cuisine Appareil 1 HOTPOINT (Appareil de cuisson)	La vanne est derrière un meuble
<p><i>L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.</i></p>				

Etat de l'installation intérieure de GAZ



LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.
- Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **21/02/2024**

Fait à **PÉRIGUEUX** le **21/02/2024**

Rapport n° : **2024-6241-RICHARD GAZ**

Date de fin de validité : **20/02/2027**

Nom / Prénom du responsable : **MESTRE Jean Philippe**

Nom / Prénom de l'opérateur : **VENANCIE LUDOVIC**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7, R126-35, 36 et R134-149 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : Appartement
Département : **DORDOGNE** Maison individuelle
Commune : **CASTELS ET BÉZENAC (24220)**
Adresse : **183 route de Beynac** Propriété de : **Madame RICHARD SANDRINE**
Lieu-dit / immeuble : **183 Route de Beynac**
24220 CASTELS ET BÉZENAC
Réf. Cadastre : **NC**
▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** Année de construction : **1880**
Année de l'installation : **> à 15 ans**
N° de Lot : Distributeur d'électricité : **Enedis**
Rapport n° : **2024-6241-RICHARD ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **Madame RICHARD SANDRINE**
Adresse : **183 Route de Beynac**
24220 CASTELS ET BÉZENAC
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ **Identité de l'opérateur :**
Nom : **VENANCIE**
Prénom : **LUDOVIC**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **SEGUIER - EXPERTIMMO**
Adresse : **2 RUE GAMBETTA**
24000 PÉRIGUEUX
N° Siret : **525 033 916**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
N° de police : **6930372704** date de validité : **31/12/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT 17**
Rue Borrel
LCC 81100 CASTRES, le 29/12/2021 , jusqu'au 28/12/2028
N° de certification : **C3498**



D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.



E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement



F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.			
B.1.3 c)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE ne permet pas de couper l'ensemble de l'installation électrique.			Le disjoncteur général et les 30 mA n'ont pas lâchés lors du test
B.1.3 j)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé au-dessus de feux ou plaques de cuisson ou sous un point d'eau (avec ou sans receveur) situé dans le même local.			Placer sous une terrasse qui fuit, donc il prend l'humiditer
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.			Lumières (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
			B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre : <ul style="list-style-type: none"> • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.4.3 c)	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.			
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.			
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.			Lumières et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.			Dominos accessibles et non protégés
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.			Conducteurs non protégés
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.			Lumières en métal, et en porcelaine
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.			Lumières extérieur, douilles de chantier



- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

➤ E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

G.3 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant



**H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT
PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **21/02/2024**

Date de fin de validité : **20/02/2027**

Etat rédigé à **PÉRIGUEUX** Le **21/02/2024**

Nom : **VENANCIE** Prénom : **LUDOVIC**

Signature de l'opérateur :



I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
2	<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
3	<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
4	<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
5	<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
6	<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
7	<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
8	<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant.</p> <p>Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
9	<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
10	<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600



J INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tou ou partie de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600



ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)



Description : Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Observation(s) : Luminaires (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

Localisation :

Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)



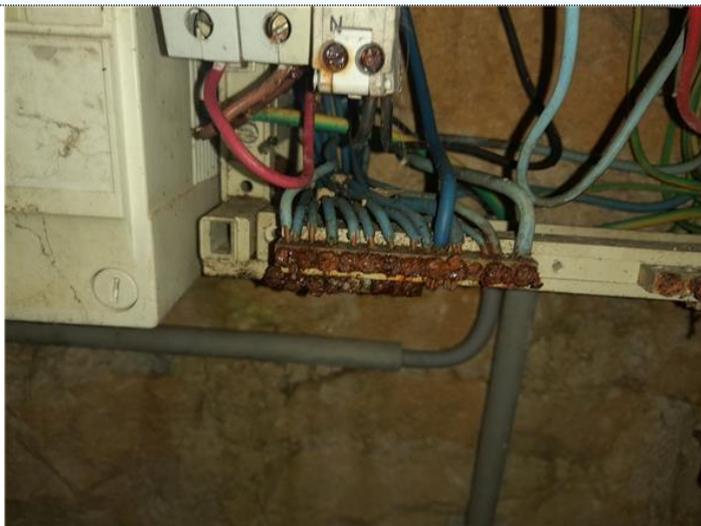
Description : Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Observation(s) : Luminaires (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

Localisation :



Point de contrôle N° B.4.3 c)



Description : Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.

Observation(s)

Localisation :

Point de contrôle N° B.4.3 f3)



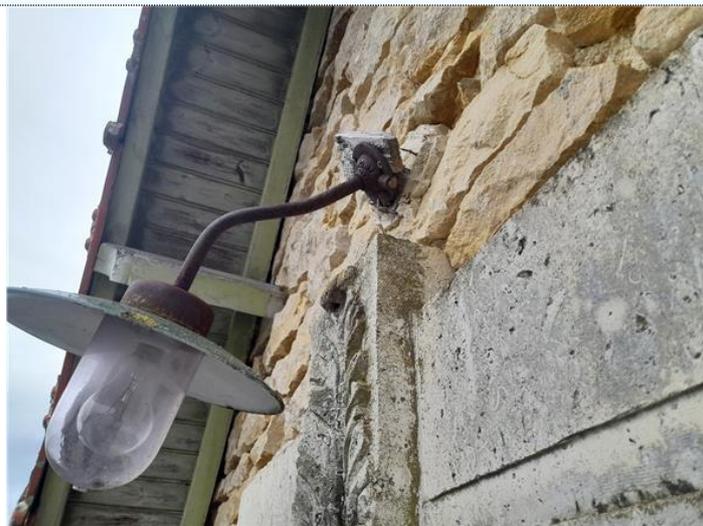
Description : A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.

Observation(s)

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires et prises mal fixés, manque un cache au tableau, un conducteur n'est plus branché au disjoncteur, disjoncteurs endommagés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 d)

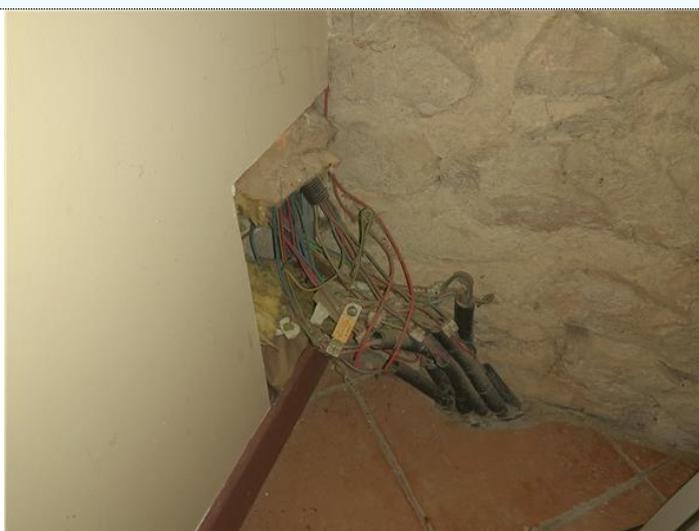


Description : L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Dominos accessibles et non protégés

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 d)



Description : L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Dominos accessibles et non protégés

Localisation :

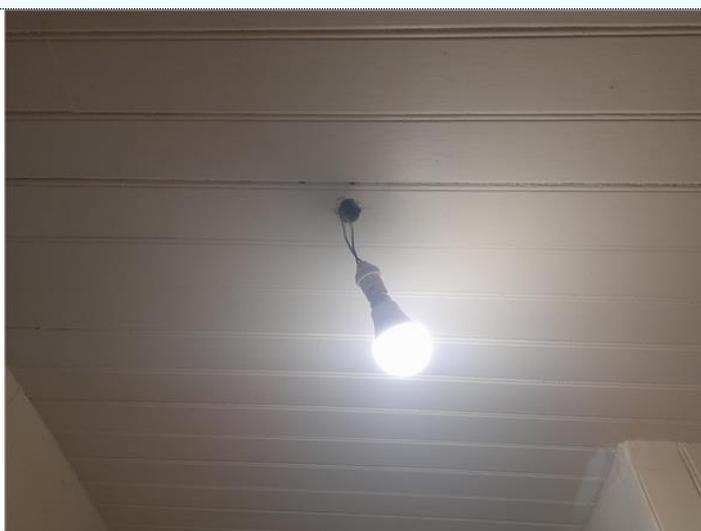


Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Dominos accessibles et non protégés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 e)



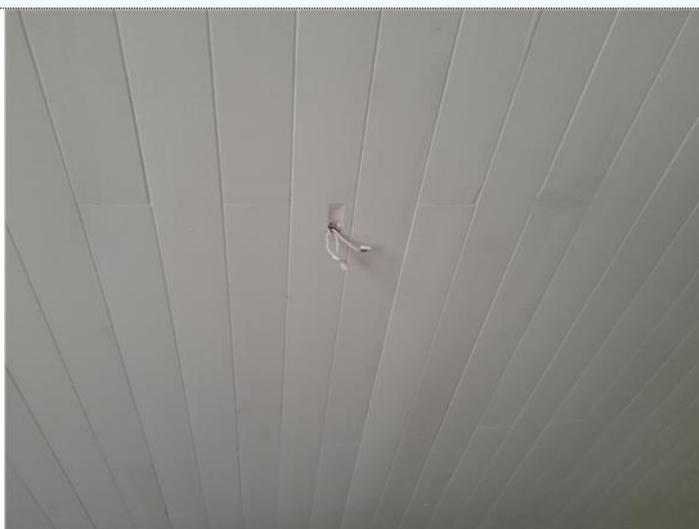
Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 e)

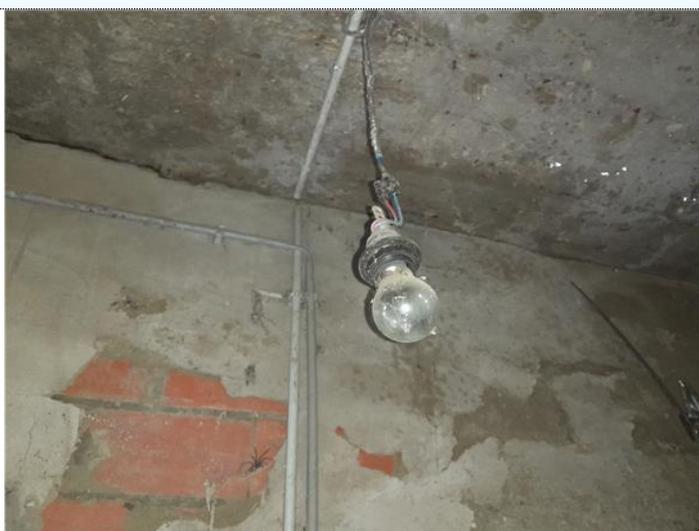


Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 e)

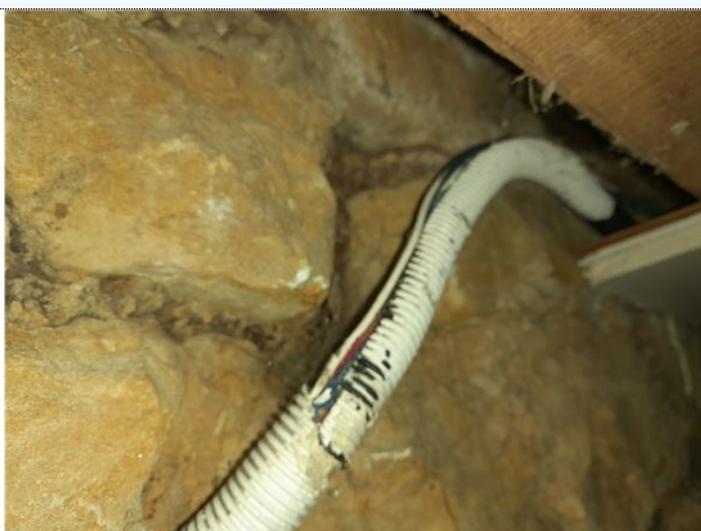


Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Conducteurs non protégés

Localisation :

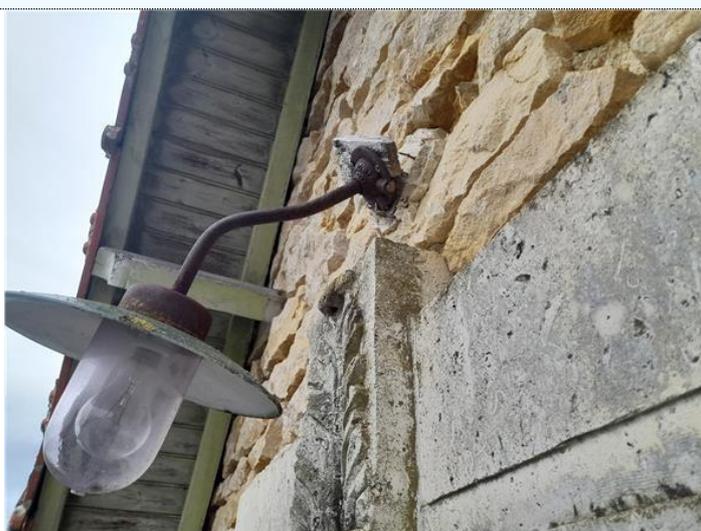


Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires en métal, et en porcelaine
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.8.3 a)

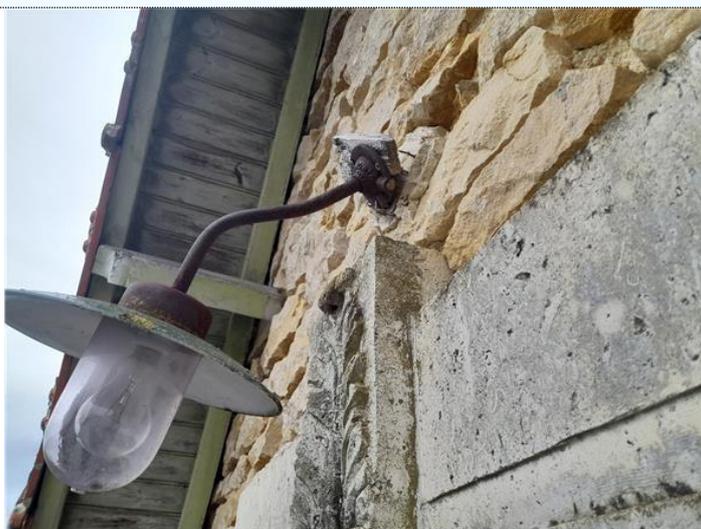


Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.

Observation(s) Luminaires en métal, et en porcelaine

Localisation :

Point de contrôle N° B.8.3 b)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s) Luminaires extérieur, douilles de chantier

Localisation :



Point de contrôle N° B.8.3 b)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s) Luminaires extérieur, douilles de chantier

Localisation :

Point de contrôle N° B.8.3 b)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s) Luminaires extérieur, douilles de chantier

Localisation :



Point de contrôle N° B.8.3 b)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
<u>Observation(s)</u>	Luminaires extérieur, douilles de chantier
<u>Localisation :</u>	

Date de commande : 21/02/2024
Valide jusqu'au : 21/08/2024
N° de commande : 504423

Commune : Castels et Bézenac
Code postal : 24220
Code insee : 24087
Lat/Long : 44.864864 , 1.049235

Vendeur ou Bailleur : MME RICHARD SANDRINE
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

24087 000 D 19



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SEISME

Niveau 1

Fiche Seisme

ENSA / PEB

Aucun

**RECU DU TRAIT DE
COTE**

Non concerné

SOLS ARGILEUX

Faible ou Nul

SIS

0

CASIAS

0

ICPE

0

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/JQDDU>

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVÉ Le 15/04/2011 <i>PPRI DORDOGNE Amont, Inondation</i>	0D 19 OUI
	APPROUVÉ Le 15/04/2011 <i>PPRI DORDOGNE Amont, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau</i>	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées

Code postal ou code insee

Nom de la commune

183 Route de Beynac 24220 Castels et Bézenac
D 19

24220 (24087)

Castels et Bézenac

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date **15/04/2011**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : **Inondation**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **MINIERS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **TECHNOLOGIQUES**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ou effet thermique ou effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui Non

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

Zone 2
Faible

Zone 3
Modérée

Zone 4
Moyenne

Zone 5
Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui Non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#) ?

Oui Non N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui Non N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans > compris entre 30 et 100 ans N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui Non N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui Non N/C

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

MME RICHARD SANDRINE

Date

21/02/2024

Nom

Signature

Lieu

Castels et Bézenac

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse Code postal ou Insee Commune
183 Route de Beynac 24220 Castels et Bézenac 24220 (24087) Castels et Bézenac

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
MME RICHARD SANDRINE

Date / Lieu
21/02/2024

Acquéreur ou Locataire

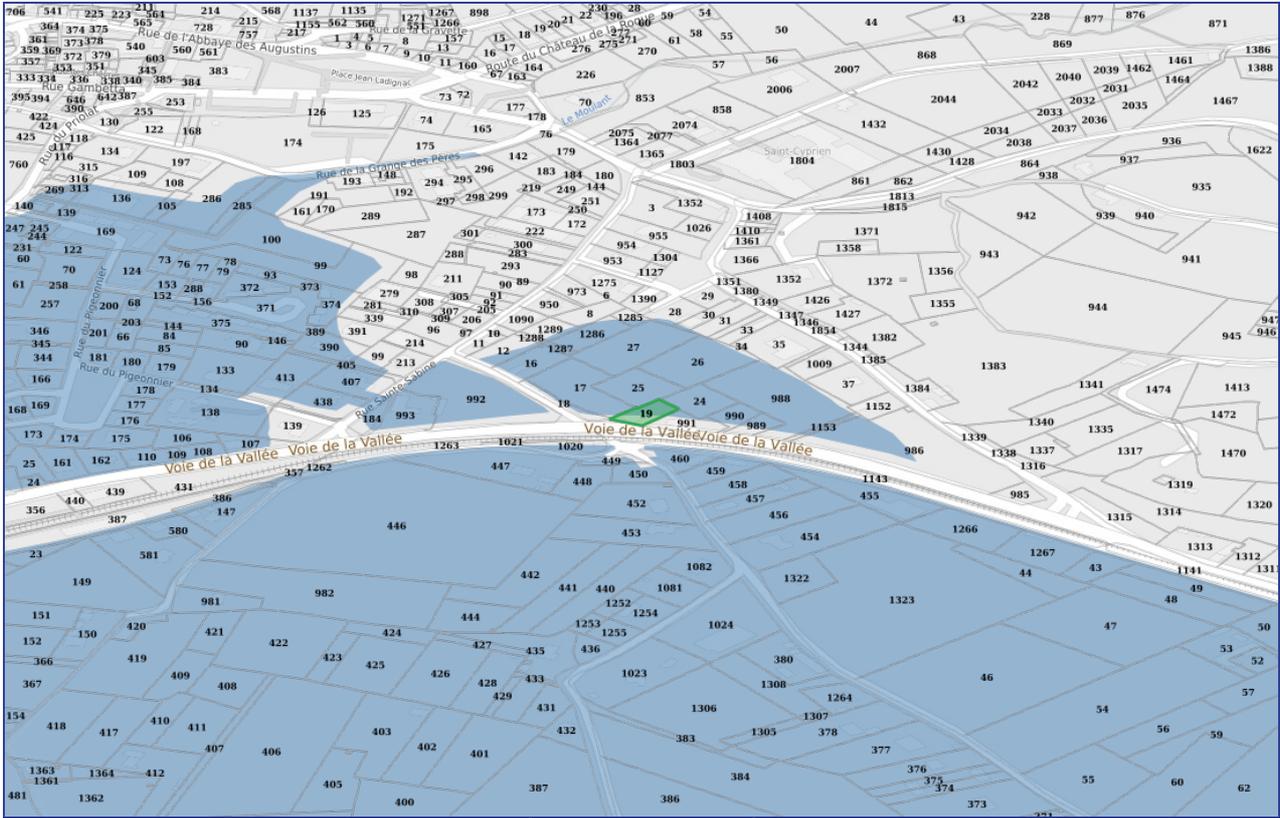
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

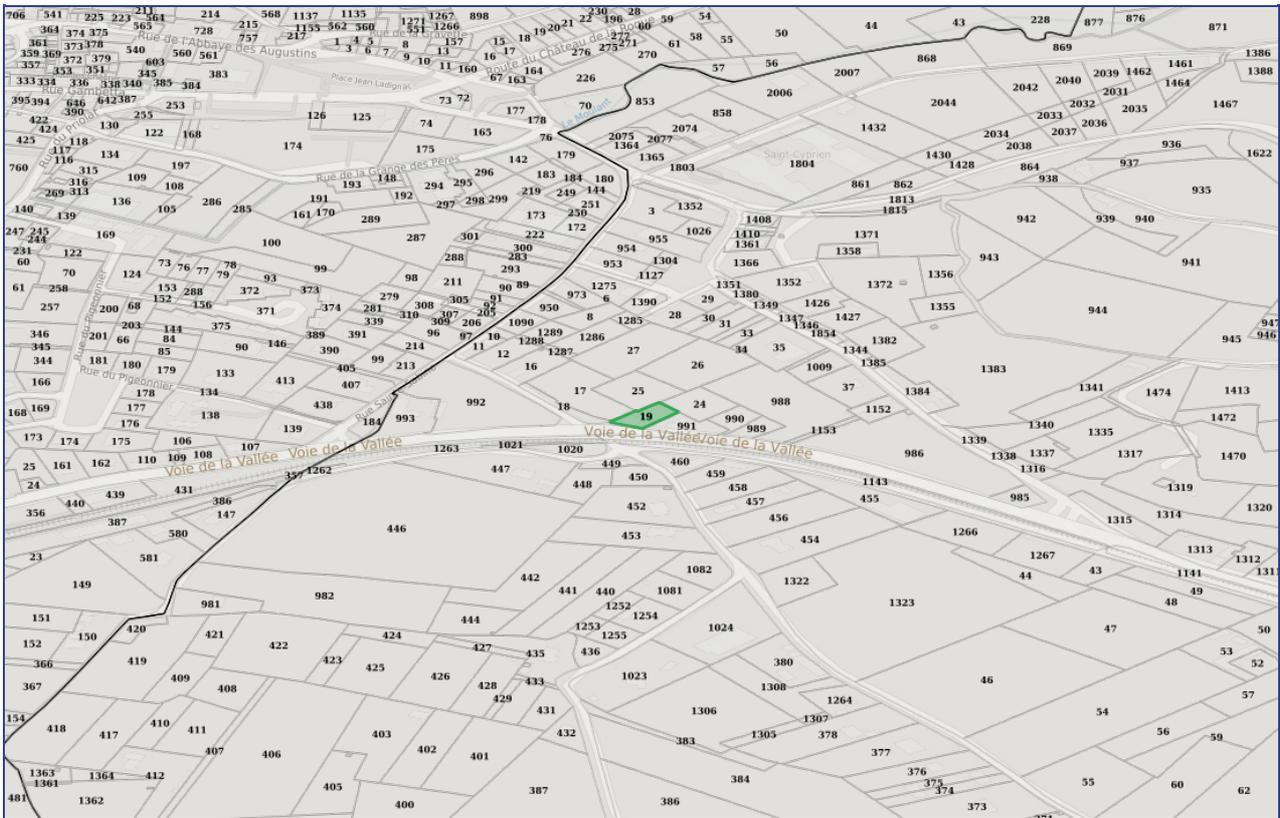
MTES/DGAC/juin 2020

PPRN - INONDATION



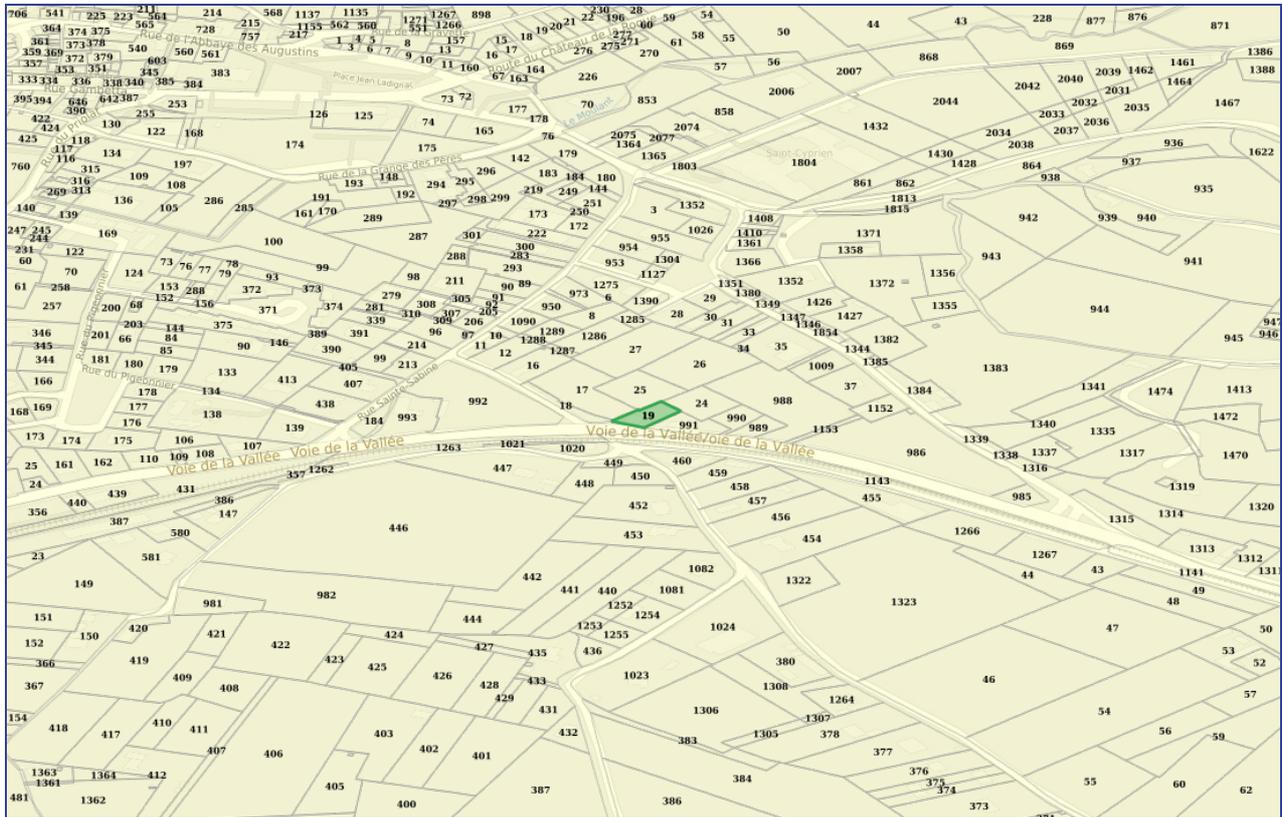
■ Zone de risque

SEISMES



□ 1 - Très faible

POTENTIEL RADON



■ Niveau 1

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble
183 Route de Beynac 24220 Castels et Bézenac
24220 Castels et Bézenac

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?	
IOME2218165A	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 31/12/2020 au 30/12/2021	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
IOCE0819657A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/05/2008 au 25/05/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
IOCE0811914A	Sécheresse	Du 01/07/2005 au 30/09/2005	22/05/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE0300592A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/06/2003 au 04/06/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/12/1993 au 15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
ECO88800079A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 14/05/1988 au 15/05/1988	23/10/1988	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19821118	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **21/02/2024**Nom du vendeur ou du bailleur : **MME RICHARD SANDRINE**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 2024-6241-RICHARD

Assurance 2024



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en
dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2024

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14005850 - www.orias.fr
8 rue du 5^e Régiment de Chasseurs 24000 Périgueux
Tel. : 05 53 03 74 88
E-mail : agence.calvet@axa.fr

Qualification

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3498

Monsieur Ludovic VENANCIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 29 décembre 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 04 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018